

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 7 janvier 2020 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines Paris)**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech), notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Faure (Pascal), directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en tant que représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

Le directeur général de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
LUC ROUSSEAU